

Feuille de route nationale « améliorer la sécurité des patients et des résidents » 2023-2025

Axe 2 : Agir sur la sous-déclaration des événements indésirables graves (EIGS)

Cécile Anglade, conseillère médicale

Dorothée Lepoureau, consultante juridique

Bureau qualité des pratiques et recherche biomédicales (PP1), DGS

Bruno Champion,

Chef de projet sur la promotion du signalement

Unité Surveillance et anticipation des risques (USAR) Centre de crises sanitaires, DGS

Nathalie Herman,

Adjointe à la Cheffe de département, Département Veille et Sécurité Sanitaire, Direction de la Santé Publique

ARS Bourgogne Franche-Comté

Axe 2 : Agir sur la sous-déclaration des événements indésirables graves (EIGS)

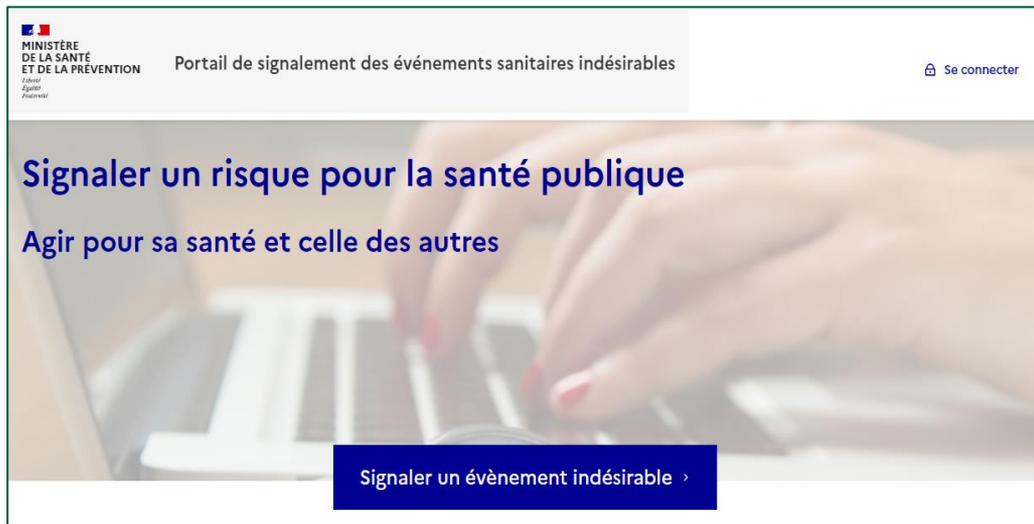
- EIGS encore globalement sous-déclarés malgré l'article L.1413-14 du CSP
- Objectif de favoriser la déclaration par les professionnels
 - en agissant sur les freins
 - en améliorant le processus de recueil sur le portail des signalements
 - en promouvant la culture juste et non punitive



Axe 2 : le détail des actions pour agir sur la sous déclaration des EIGS

Action 1 : Adapter le dispositif de déclaration externe des EIGS et faciliter la gestion de ces derniers par les ARS

- Adapter le portail de signalement des événements sanitaires indésirables (**PSIG**) pour faciliter la déclaration par les PS
- Partager les outils de retour d'expérience entre ARS (coordination des RRÉVA)



The screenshot shows the 'Portail de signalement des événements sanitaires indésirables' (PSIG) website. The header includes the logo of the Ministry of Health and Access to Care, the text 'MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION', and the regional name 'Bourgogne-Franche-Comté'. The main heading is 'Portail de signalement des événements sanitaires indésirables' with a 'Se connecter' link. The central message is 'Signaler un risque pour la santé publique' and 'Agir pour sa santé et celle des autres'. A prominent blue button at the bottom says 'Signaler un événement indésirable >'. The background image shows hands typing on a laptop keyboard.



Axe 2 : le détail des actions pour agir sur la sous déclaration des EIGS

Action 2 : Contribuer à la **culture juste** (et non punitive)

- S'appuyer sur les chartes de confiance
- Impliquer les équipes managériales dans la valorisation de la déclaration des EIGS par les PS et dans l'analyse des causes profondes

La « culture juste » est un concept développé pour décrire les pratiques et processus qui favorisent la déclaration des erreurs, garantissant ainsi des soins plus sûrs pour les patients. Dans cette culture, l'objectif principal est de minimiser les risques et d'éviter les dommages injustifiables. Plutôt que de chercher à blâmer, la culture juste vise à identifier les problèmes, les lacunes et les faiblesses du système, afin de mettre en œuvre les améliorations nécessaires après chaque incident ou événement indésirable.

Axe 2 : le détail des actions pour agir sur la sous déclaration des EIGS

Action 3 : Encourager la démarche de déclaration

➤ **Augmenter le nombre d'EIGS parvenant aux ARS, en menant des actions ciblées d'information et de sensibilisation auprès des PS quel que soit leur lieu d'exercice :**

- Informer les professionnels des ressources et acteurs sur qui s'appuyer en région en particulier des **SRA**
- Promouvoir la connaissance du **PSIG**
- Centraliser les outils d'aide à la déclaration des EIGS existants sur le PSIG
- Améliorer la formation initiale et continue des professionnels sur la déclaration des EIGS et leur analyse





**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS
AUX SOINS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*